

La RSE chez AJBD

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) désigne la prise en compte par les entreprises, sur base volontaire, des enjeux environnementaux, sociaux et éthiques dans leurs activités. Les activités des entreprises sont ici entendues au sens large : activités économiques, interactions internes (salariés, dirigeants, actionnaires) et externes (fournisseurs, clients, autres), ...

Le déploiement d'une politique RSE au sein d'AJBD a permis à la société d'évoluer pour adopter une attitude encore plus responsable vis-à-vis des préoccupations sociales et écologiques.

Une politique sociale engagée

Le capital humain d'AJBD constitue la première richesse de l'entreprise. Fournir à nos équipes les conditions de travail les plus favorables et valoriser l'esprit d'équipe sont les valeurs fortes portées par notre politique sociale.

Mesures économiques et sociales

- > Egalité hommes/femmes (AJBD compte plus de consultantes que de consultants !)
- > Participation à la stratégie de l'entreprise et à ses actions RSE ;
- > Possibilité d'enseigner nos savoir-faire en Grandes Ecoles ou universités sur le temps de travail et sans perte de salaire ;
- > Souplesse et flexibilité dans l'organisation du temps de travail ;
- > Chèques déjeuner (9€) dont la prise charge patronale est au plafond autorisé ;
- > Remboursement du forfait téléphonique des salariés à hauteur de 50% dans la limite de 20€ ;
- > Fourniture possible d'un téléphone portable professionnel aux salariés en faisant la demande
- > Maintien de salaire en cas de maladie, dès le premier jour donc sans franchise à partir d'un an d'ancienneté ;
- > Plan d'Epargne Entreprise.

Santé et sécurité

Dans le cadre de notre travail, les consultants sont formés aux règles de sécurité :

- > Ergonomie des postes de travail, posture ;
- > Formation SST suivie par plusieurs consultants ;
- > Formation PSC1 suivie, en 2023, par l'ensemble des consultants.

Le cabinet a également développé des outils en interne afin d'améliorer la sécurité des consultants lors des suivis de tournées.

Bien-être au travail

Nous avons entrepris des actions pour améliorer les conditions de travail et le bien être des salariés à travers la mise en place d'un comité en charge d'animer les événements entreprise dans le but de communiquer sur la stratégie de la société et de renforcer le collectif et l'adhésion de chaque salarié à notre projet. Les actions mises en place comprennent notamment :

- > Salles de pauses (canapés, babyfoot, jeux de société) et salles repas en plus de la distribution de tickets restaurants
- > Organisation de sorties « team building » formelles et informelles
- > Mise à disposition gratuite de boissons chaudes : café, thé...
- > Paniers de fruits ponctuellement mis à disposition
- > Organisation de séminaires pour favoriser la cohésion d'équipe



Recrutements

AJBD recrute sans distinction d'origine, d'handicap ou de parcours professionnels. La nature du métier de bureau d'études et notre taille rend l'embauche de salariés en insertion peu évidente pour cause d'inadéquation entre les tâches demandées et les compétences proposées.

AJBD donne cependant régulièrement sa chance aux jeunes en sortie d'école lors de stages de fin d'études ou de première embauche. Notre philosophie de « compagnonnage » des plus jeunes nous permet de les accompagner au mieux dans le monde du travail.

Dons

En 2023, huit salariés d'AJBD ont souhaité participer (de leur propre initiative) au défi sportif et solidaire OXFAM : Marcher 100 km en moins de 30 heures en équipe de 4.

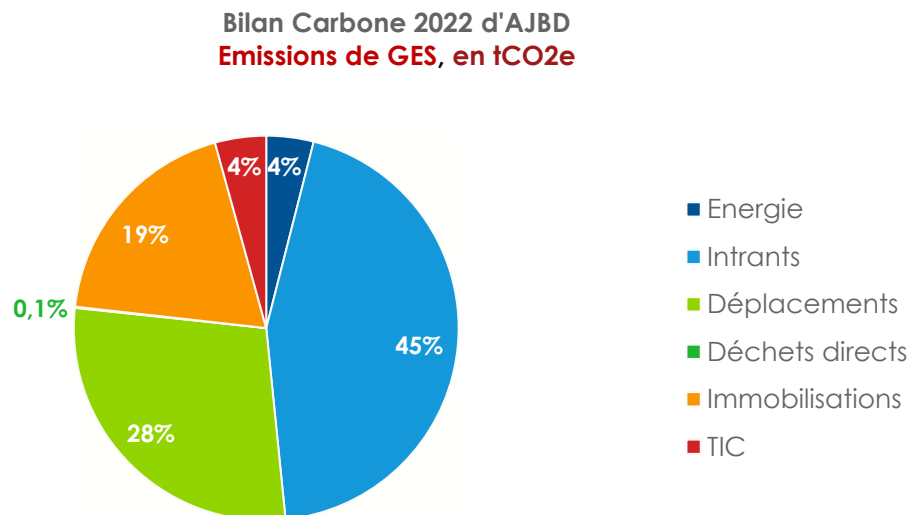
Chaque équipe doit collecter un montant pour soutenir l'association dont les missions sont définies par : « **Agir sur les causes profondes de la pauvreté et soutenir celles et ceux qui en subissent la violence au quotidien** »

AJBD a souhaité soutenir ses salariés et la démarche engagée en participant à hauteur des 2/3 tiers du montant nécessaire à chaque équipe.



Un impact environnemental maîtrisé

Parce que la connaissance de son impact environnemental est un préalable à réflexion sur la réduction de celui-ci, **AJBD réalise en interne chaque année son bilan GES selon la méthodologie Bilan Carbone**. Il est réalisé de manière volontaire, l'entreprise n'étant pas soumise à l'obligation de le réaliser, et à **l'initiative des salariés**.



Les **émissions totales de l'entreprise sont estimées à 39,2 tonnes éq. CO₂** pour l'année 2022, ce qui équivaut à environ 22 allers-retours Paris/New-York en avion¹.

Les émissions d'un salarié (ETP) d'AJBD correspondent à 2,18 tonnes éq. CO₂ pour l'année 2022, ce qui est 27% inférieur aux émissions moyennes d'un salarié du tertiaire, estimées à environ 3 tonnes éq. CO₂².

La réalisation du bilan GES sert de base à une **réflexion participative** pour la mise en place d'un plan d'actions. Une enquête réalisée auprès de l'ensemble des collaborateurs en 2022, a notamment permis d'identifier les projets suivants :

- > Augmenter la durée de vie des équipements informatiques ;
- > Achats de contenants et de couverts réutilisables pour les collaborateurs ;
- > Investissements dans un dispositif de compensation carbone.

Entre 2021 et 2022 les émissions totales d'AJBD ont été **réduites de 25%** passant de 52,5 à 39,19 tonnes éq. CO₂. Cela est dû notamment à une politique interne qui vise à réduire considérablement les déplacements aériens et à une sobriété numérique détaillée plus bas.

¹ Base Empreinte®, ADEME, 2023

² Etude sur l'impact carbone des espaces tertiaires, ARSEG et Sinto, 2012

Déplacements

Premier poste d'émissions de l'entreprise, les déplacements font l'objet d'un suivi particulier avec la mise en place d'un outil à cet effet.

Déplacements domicile travail

Du fait de la situation géographique des implantations de l'entreprise, **l'ensemble des salariés d'AJBD utilise les modes de transport doux ou les transports en commun** pour se rendre sur leur lieu de travail. Grâce à ces implantations et aux choix des salariés, l'impact des déplacements domicile-travail est considérablement réduit et représente moins de 1% des émissions totales d'AJBD.

Si l'entreprise respecte la réglementation en vigueur en prenant en charge 50% du prix des titres d'abonnement aux transports en commun souscrits par les salariés, elle a choisi d'aller plus loin dans la démarche en mettant en place une **Indemnité Kilométrique Vélo (IKV)** pour inciter ses salariés à utiliser ce mode de transport pour se rendre sur leur lieu de travail. Dix salariés (sur 23) ont choisi de recourir à l'IKV pour leurs déplacements domicile-travail.

Le **télétravail au domicile** est également possible selon l'organisation mise en place pour l'ensemble des collaborateurs.

Déplacements professionnels

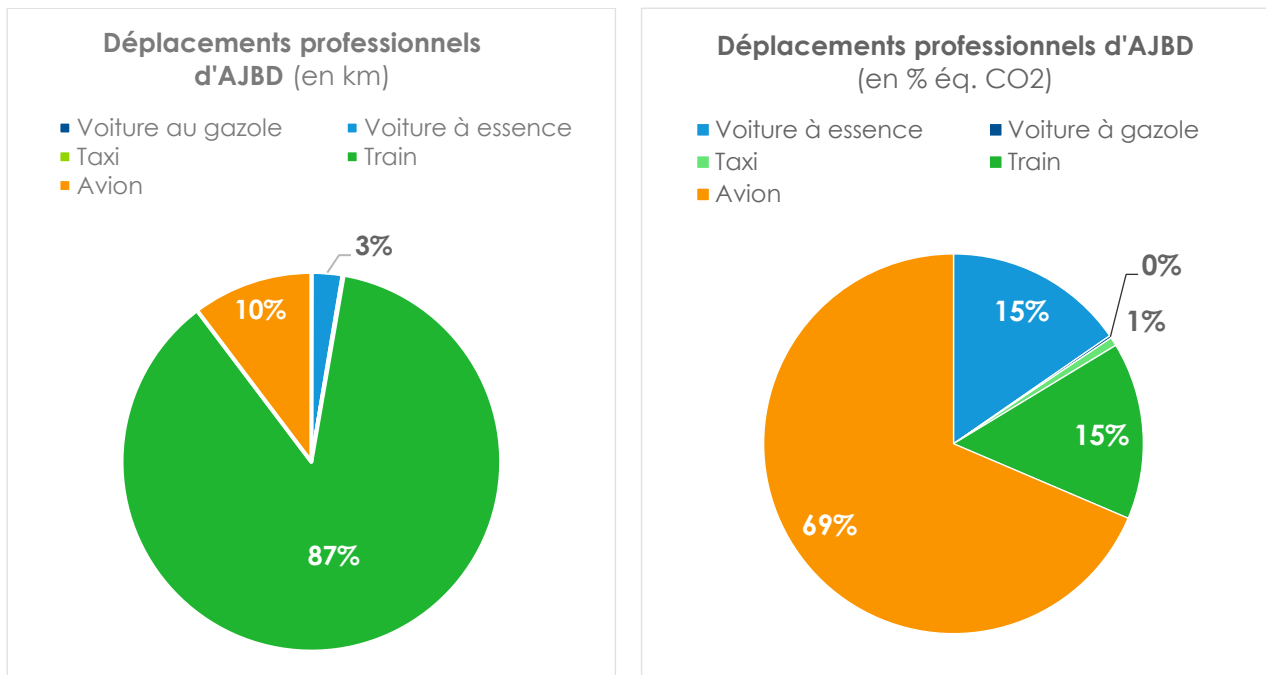
Pour l'ensemble des déplacements, les trajets en transports en commun sont préférés aux déplacements en voiture particulière ou en taxi lorsque cela est possible :

- > Les déplacements interurbains en France métropolitaine sont effectués en **train** ;
- > Les déplacements urbains sont effectués en **bus** ou en **métro**.

Lorsque l'usage d'un véhicule motorisé ne peut être évité, nous privilégions l'usage de véhicules de motorisation essence.

Les déplacements en avion relèvent de la nécessité dans le cadre de missions effectuées outre-mer (Réunion, Guadeloupe) ou en Corse. **A noter que depuis mi-2022, AJBD renonce à répondre à des consultations en France hexagonale impliquant des déplacements en avion.**

La **vidéoconférence est systématiquement proposée** dans le cadre de nos offres, et son usage régulier dans le cadre de nos missions.



Ces deux graphiques démontrent l'importance **d'utiliser en priorité le train** (87% des km parcourus en train et seulement 15% des émissions totales des déplacements professionnels) et de réduire au maximum l'avion et la voiture. Grâce à ces choix-là, nous réduisons considérablement notre empreinte carbone liée aux déplacements professionnels.

Immobilisations

Ce poste recouvre les investissements dans des biens durables (ceux qui font l'objet d'un amortissement comptable). Pour AJBD, ce poste concerne uniquement son **parc informatique**. Un paragraphe spécial concernant la Sobriété Numérique au sein d'AJBD est disponible.

La société dispose ici d'une très faible marge d'amélioration car elle se doit de disposer d'un nombre d'ordinateurs portables suffisants pour équiper l'ensemble de ses salariés et a déjà mis en place de nombreuses actions pour réduire leurs impacts.

Le reste du matériel informatique : imprimantes, fax etc. est mutualisé avec d'autres entreprises partageant les mêmes locaux.

Intrants

Du fait de son activité, les intrants de la société sont essentiellement des flux de services intrinsèquement liés à l'activité de l'entreprise (service de comptabilité, d'avocats, etc...). Les seuls intrants de matière existants sont le **papier et les petites fournitures**.

AJBD a néanmoins mis en place une **politique « zéro papier »** sur les documents internes. Les rapports et documents extérieurs collectés sont stockés sur serveur et consultés directement par ordinateurs. Sauf exception, aucun email ni rapport n'est imprimé. En accord avec la charte interne d'assurance qualité, seuls sont imprimés les documents nécessaires à la constitution du « dossier qualité » : bons de commande, justification de transmission des livrables, factures... Lorsque l'impression d'un document s'avère nécessaire, celle-ci est optimisée au maximum : impression en noir et blanc, recto-verso, impression en livrets (2 ou 4 pages par feuille en fonction du format).

Pour les livrables, nous appliquons une politique de dématérialisation des supports et de minimisation des consommables utilisés sur tous nos projets : tirage des rapports en recto-verso et fourniture des documents finaux via email et plateforme FTP.

Lorsque les documents sont imprimés, ils le sont sur papier éco-labellisé et 100% recyclé.

Energie

Les salariés d'AJBD s'appliquent à une consommation raisonnée en énergie, qui fait l'objet d'un suivi régulier :

- > Utilisation maximale de **l'éclairage naturel** ;
- > Eclairage en **ampoules basse consommation** pour l'ensemble des locaux ;
- > **Ventilation naturelle**, absence de climatisation ;
- > **Extinction systématique** des postes de travail en fin de journée ;
- > Achat de matériel informatique labellisé « **Energy Star** » ;
- > **Optimisation de la consommation des serveurs** par virtualisation.

Des consignes sont d'ailleurs affichées dans les locaux.



Déchets directs

Bien que la production de déchets soit un poste peu générateur d'émissions au sein de l'entreprise, les salariés d'AJBD y sont particulièrement sensibles du fait de leur activité.

En partant du principe que « le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit », l'entreprise a une démarche responsable en termes de prévention des déchets :

- > **Remplacement des gobelets en plastique par des verres** ;
- > Utilisation de **sacs réutilisables** pour les repas pris à emporter ;
- > Mise à disposition de **couverts et d'assiettes** ;
- > Achat du **café en vrac** ;
- > **Lutte contre le gaspillage alimentaire** : installation de tableaux sur les réfrigérateurs où chacun indique ce qu'il a laissé et à quelle date pour éviter les oublis.



Et pour les déchets ne pouvant être évités :

- > **Tri des déchets** :
 - > papiers, verre et emballages selon les consignes en vigueur à Paris, Nantes et Lyon ;
 - > piles et ampoules, rapportés dans les points de collecte ;
- > Acquisition d'un **lombricomposteur** pour la gestion de proximité des biodéchets (épluchures de fruits essentiellement) ;
- > **Valorisation du marc de café et des sachets de thé**, déposés dans un composteur de quartier une fois par semaine (quantités produites trop importantes pour être assimilées par le lombricomposteur) ;
- > Information du personnel de ménage des pratiques de tri mises en place dans l'entreprise.



Compensation carbone

Depuis 2019, AJBD compense son impact carbone à travers de dons à la Fondation GoodPlanet.

Compensation des émissions de l'année 2018 :



Compensation des émissions de l'année 2022 :



Les projets soutenus à travers la Fondation GoodPlanet portent sur deux thématiques :

- > L'accès aux énergies renouvelables ;
- > La valorisation des ordures ménagères en compost.

La Fondation GoodPlanet soutient, via le mécanisme de compensation carbone volontaire, des projets portés par des entités à but social (ONG, coopératives, petites entreprises, etc.), c'est-à-dire des projets s'inscrivant dans une démarche de solidarité internationale et d'intérêt général.

Sensibilisation

La **sensibilisation** est primordiale pour permettre à chacun de prendre conscience de la nécessité d'évoluer. A travers la diffusion d'un message elle permet de **mobiliser** autour de celui-ci. Une bonne sensibilisation suscite **l'intérêt des individus** autour d'un sujet, et les **motive** à adopter le bon comportement.

En 2023, de nombreux consultants ont participé à **l'atelier La Fresque du Climat**, réalisée en interne par des consultants d'AJBD **formés** et **engagés**. La Fresque du Climat est un outil pédagogique pour sensibiliser individus et organisations à la transition écologique. Elle montre les relations de causes à effets entre les divers éléments naturels, résumant les mécanismes du changement climatique tels qu'expliqués dans les **rapports du GIEC**. Elle permet ainsi la diffusion rapide d'une compréhension partagée du défi que représente ce changement climatique.



Un atelier pédagogique, basé sur **l'intelligence collective** et qui aide à la compréhension des **causes et des conséquences du changement climatique** et son **caractère systémique**.

La sobriété numérique

Le bond technologique en cours dans le monde influe fortement sur notre vie mais a de lourdes **conséquences pour l'environnement**. Dans le monde, **4% des émissions de GES** sont dues au numérique (et 2,5% en France, ce qui correspond également aux émissions du secteur des déchets), seulement cette croissance est exponentielle et les émissions pourraient bien doubler d'ici à 2025 (ADEME). L'impact du numérique ne se limite pas seulement aux émissions de GES : **l'épuisement des matières premières, des ressources fossiles, pollutions des sols et des eaux, conditions de travail** présentent d'autres grands enjeux.

Le numérique est nécessaire dans notre quotidien pour réaliser notre travail mais de **nombreux choix et habitudes** permettent de faire considérablement réduire son impact. C'est pourquoi AJBD met en place de nombreuses actions pour rendre le numérique plus durable et responsable.

Pour agir efficacement et durablement, il faut rester attentif aux ordres de grandeur de l'empreinte carbone du numérique. En effet, 78 % de l'impact de ce secteur est lié à la fabrication des équipements, 21 % à l'utilisation et seulement 1 % au transport et à la distribution.

Sobriété équipement : agir en amont, sur la fabrication

Au sein d'AJBD, nous agissons dans un premier lieu sur **la sobriété des équipements terminaux**. Ayant conscience des ordres de grandeur des émissions du numérique, nous savons que pour être le plus impactant, il faut réduire le nombre total d'équipements et augmenter leur durée de vie (notamment grâce à la réparabilité).

Réduire le nombre d'équipements numériques

- > Nous avons fait le choix de ne pas équiper chacun des salariés d'AJBD d'un téléphone portable professionnel afin de limiter le suréquipement. Seulement 26 % des salariés ont un téléphone portable professionnel. Ce téléphone devient aussi leur téléphone personnel, ce qui évite de doubler le nombre d'équipements. Ce choix-là permet **d'éviter les émissions de 273 kg éq. CO₂ par an** (et réduire l'épuisement des matières premières puisque qu'un smartphone contient plus de 50 métaux différents). De plus, leur durée de vie moyenne est de 3 ans et depuis 2021, ils sont achetés reconditionnés, ce qui réduit encore l'impact de 44 kg éq. CO₂ par an.
- > Nous avons fait le choix de **ne pas multiplier les ordinateurs fixes et écrans**, notamment lié à la demande croissante face à l'augmentation du télétravail et à la réalisation fréquente de déplacement par nos consultants. Notre objectif est de **limiter les effets rebonds liés au télétravail**. Pour cela, chacun de nos salariés est équipé d'un ordinateur portable avec lequel il peut travailler où qu'il soit. Aucun ordinateur fixe n'est acheté au sein d'AJBD pour éviter la multiplication. A la demande du salarié, pour son bien-être au travail, celui-ci peut se voir procurer un écran supplémentaire pour son lieu de travail et également pour son domicile. En moyenne en 2023, chaque salarié dispose de 1,4 écrans.

Ce choix permet d'éviter les émissions de **1,3 tonne éq. CO₂ par an** par rapport à un scénario basique en entreprise (un ordinateur portable, un ordinateur fixe avec écran et un écran supplémentaire pour le télétravail par salarié).

- > Le reste du matériel informatique : imprimantes, fax etc. est mutualisé avec d'autres entreprises partageant les mêmes locaux, ce qui permet de réduire considérablement leur impact.

Augmenter la durée de vie

Nous apportons une grande importance à la **durée de vie** des équipements et à la **réparation** tant qu'elle est possible : depuis 2020 seuls 7 salariés (c'est-à-dire 37% des salariés) ont eu besoin d'un nouvel ordinateur portable. Alors qu'en entreprise, la durée de vie moyenne d'un ordinateur portable est de 3 ans, chez AJBD nous allongeons les durées de vie de nos équipements. Par exemple, en 2022, 3 batteries d'ordinateurs ont été changées afin d'éviter le nouvel achat d'un ordinateur portable. Cela représente environ **600 kg éq. CO₂ évités**. Plus généralement, allonger la durée de vie des ordinateurs portables de 3 à 5 ans permet de **réduire de 40 % l'empreinte carbone** des équipements par an.

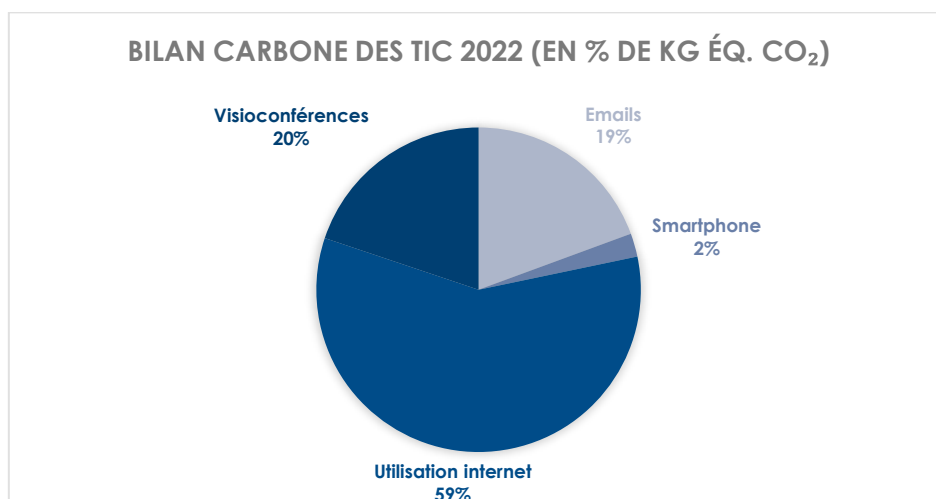
Grâce à l'ensemble de nos actions liées à la sobriété des équipements, nous évitons les émissions de 3 tonnes éq. CO₂ par an. Ce qui représente sur 10 ans 30 tonnes éq. CO₂ évitées, soit l'équivalent de 17 allers-retours Paris-New-York.

Sobriété utilisation : agir pendant l'utilisation

Nous savons que 78 % de l'impact du secteur du numérique est lié à la fabrication des équipements mais il reste 21 % liés à l'utilisation. Il est primordial de ne pas négliger ces 21% et de mettre en œuvre de nombreuses mesures pour réduire l'impact de l'utilisation. C'est ce que nous faisons au sein d'AJBD.

Calcul des TIC et intégration dans notre bilan carbone

Depuis plusieurs années, AJBD mesure l'impact de ses activités numériques, un poste d'émissions qui ne figure normalement pas dans la méthode Bilan Carbone®. Les outils de calcul disponibles étant encore imparfaits, nous nous efforçons tout de même de comptabiliser le maximum des impacts possibles : envoi de mails (avec et sans pièces jointes), requête internet, navigation web, temps de visioconférence et nous incluons aussi la fabrication des smartphones achetés puisqu'elle n'est pas prise en compte dans la méthode Bilan Carbone®.



Il en ressort qu'en 2022 l'impact des TIC pèse pour **1,68 tonne éq. CO₂** soit 4% des émissions de carbone de l'entreprise. Cet impact est faible mais non négligeable ce qui démontre l'importance de le prendre en compte dans le bilan carbone d'AJBD.

Les gestes du quotidien qui comptent

Afin de réduire l'impact des TIC, les collaborateurs d'AJBD mettent en place quotidiennement des gestes de réduction.

Usage des mails optimisés :

- > Eviter l'envoi de mails et particulièrement de pièces jointes (ou en réduire la taille) : d'après un sondage réalisé en avril 2023, les salariés d'AJBD envoient en moyenne 6,9 mails sans pièces jointes par jour et 1,6 avec pièces jointes, soit 74 % de moins que la moyenne des salariés français³ ;
- > Nettoyer sa boîte mail régulièrement et vider sa corbeille ;
- > Pour l'échange entre collègues, nous priorisons les échanges de vive voix avant l'utilisation de Teams ou d'une « discussion » par mail ;
- > Création de dossier partagé avec nos clients et partenaires, sur notre serveur, pour la transmission des documents afin d'éviter les mails avec pièces jointes.

Stockage des données :

- > Utilisation de SharePoint pour éviter les multiples versions des documents (possibilité de récupérer l'ensemble des versions des documents, pas de nécessité de réaliser des documents v1, v2, v3 « au cas où »), stockage de données sur cette plateforme unique ;
- > Pas de multiplication des dossiers / documents grâce à une méthode de rangement de dossiers commune à l'ensemble des salariés ;
- > Limitation de la taille des images pour réduire le poids des documents ;
- > A la fin d'une mission, le dossier mission est nettoyé : conservation des versions finales des documents uniquement et suppression des documents obsolètes.

Utilisation d'internet :

- > Utilisation quotidienne de la Wifi plutôt que la 4G ;

Impressions limitées :

- > En 2022, les impressions d'AJBD étaient en moyenne de 2,89 pages imprimées par salarié par jour travaillé. AJBD imprime 90% de feuilles de papier de moins que la moyenne française.

Mais aussi :

- > Un visionnage de vidéos très rare ;
- > Un hébergeur de notre site internet situé en France.

Sobriété fine de vie : le recyclage pour une économie circulaire

La fin de vie des équipements numériques émet très peu, cependant l'enjeu lié à la raréfaction des ressources pour le numérique est primordial. A ce jour, l'économie circulaire et notamment le recyclage pour la fin de vie des équipements sont une partie de la solution.

Après avoir augmenté considérablement leur durée de vie, puis réparé les équipements, il arrive un moment où l'équipement ne peut plus être réparé et doit être remplacé. Le recyclage permet la réutilisation de nombreuses ressources rares et métaux. Lorsque cela est possible, AJBD propose à ses salariés de récupérer une partie du matériel pour son usage personnel, prolongeant ainsi la durée de vie des équipements.

Actuellement AJBD possède quelques équipements numériques en fin de vie et réfléchit à faire appel à un prestataire de recyclage de DEEE.

³ Quelle est l'empreinte carbone d'un mail ?, Carbo, 2023

Pour une performance accrue

Nous sommes convaincus que la qualité de nos interventions est directement liée à l'épanouissement professionnel de nos équipes, dans un partage de valeurs communes.



Plus généralement, nos collaborateurs sont partie prenante du développement de l'entreprise tant sur les plans humains, environnementaux qu'économiques.